



## **Contribution de la Conférence des Villes Portuaires Européennes Périphériques au livre blanc sur une politique de communication européenne :**

**- Septembre 2006 -**

### **Préambule:**

*La Conférence des Villes Portuaires Périphériques, réseau de villes européennes, est née en 1992 à l'initiative de la ville de Brest et regroupe à l'origine, les villes de Cadix (Espagne), Den Helder (Pays-Bas), Plymouth (Royaume-Uni), Tarente (Italie). Depuis, le réseau, suivant les thématiques et opportunités, s'est enrichi également de l'apport des villes de Constantza (Roumanie), Dun Laoghaire (Irlande), Kiel (Allemagne) et Matosinhos (Portugal). Constitué dans le but de répondre aux défis économiques et sociaux auxquels ses villes-membres se sont trouvées confrontées, du fait des profondes mutations des activités navales, civiles et surtout militaires, ce réseau transnational est un outil de réflexion et d'échanges d'expérience axé sur les thèmes de la diversification de l'économie et la valorisation des richesses de chacune des villes. L'élargissement accentue de fait la situation périphérique de la plupart de nos villes-membres. La contribution qui suit, exprime la position de la Conférence dans le cadre de la consultation lancée par la Commission suite à la publication d'un Livre Blanc sur une politique de communication européenne.*

\*

\*

\*

Les évènements récents autour des négociations sur les perspectives financières 2007-2013 et, de manière éclatante, à l'occasion du référendum sur le projet de traité constitutionnel ont confirmé l'existence d'un fossé entre l'Union Européenne et les attentes de ses citoyens.

Aussi, le réseau de la Conférence des Villes Portuaires Périphériques se félicite de l'initiative de la Commission européenne, d'ouvrir une concertation large autour du **Livre Blanc pour une politique de communication européenne**.

La Conférence Permanente des villes portuaires européennes périphériques a déjà eu l'occasion par le passé d'exprimer tout son soutien aux initiatives entreprises pour de nouvelles pratiques de gouvernance au sein de l'Union Européenne. Renforcer l'efficacité des politiques européennes suppose, en effet, et conformément au principe de subsidiarité, plus de décentralisation, plus de démocratie, de transparence et de participation.

C'est dans cet état d'esprit et au regard des orientations exposées dans le Livre Blanc pour une politique européenne de communication que la Conférence exprime ci-dessous un certain nombre d'appréciations et souhaite que celles-ci puissent être prises en considération.

### *La Conférence des Villes portuaires Périphériques et l'Union Européenne*

La Conférence des Villes Portuaires Périphériques consacre une part importante et croissante de son activité aux questions et enjeux européens. Plusieurs raisons à cela :

↳ Un état d'esprit d'ouverture sur le monde, sans doute plus marqué qu'ailleurs et caractéristique de nos villes-membre qui partagent des trajectoires similaires : villes maritimes par excellence, ayant toutes été confrontées à des restructurations industrielles majeures et, à certains égards, souffrant d'une relative périphéricité.

↳ Le rôle de la politique de cohésion, source importante de financement des collectivités locales.

L'effet de levier des fonds structurels dans les politiques de développement et d'aménagement du territoire est incontestable. Pour beaucoup de nos villes, c'est une enveloppe significative sur les dix dernières années qui est venue en soutien, voire qui a constitué l'élément déclencheur de projets de développement déployés avec les partenaires institutionnels.

↳ L'introduction progressive dans les discours d'une « Europe des Régions », puis de plus en plus, d'une « Europe des territoires » témoignant en cela de la reconnaissance croissante des collectivités territoriales et notamment des agglomérations, véritables pôles d'ancrage du développement territorial et de l'emploi

↳ La place, aujourd'hui incontournable de l'Union Européenne dans la vie des citoyens et des collectivités locales :

C'est notamment l'impact croissant du droit communautaire sur les collectivités locales (marchés publics, services publics locaux, normes techniques et environnementales,...).

### ***Pour une démarche décentralisée de dialogue renforcé avec les citoyens***

La Conférence des Villes Portuaires Périphériques soutient la volonté exprimée par la Commission Européenne de passer d'une communication, trop longtemps conçue à sens unique et relativement technocratique, à une démarche décentralisée de dialogue renforcé avec les citoyens.

En attendant l'émergence d'un *espace public européen* que la Commission appelle de ses vœux, c'est sans aucun doute par le redoublement des efforts en vue de susciter les débats au niveau des territoires et au plus proche des citoyens et de leurs préoccupations que l'intérêt pour l'Europe sera d'autant mieux partagé.

**De par leur vocation, de plus en plus affirmée, à être associée au processus décisionnel de l'Union Européenne et du fait d'une plus grande proximité des élus vis-à-vis du citoyen, les collectivités locales, en partenariat avec les acteurs socio-économiques, les relais officiels de l'Europe et le tissu associatif, ont, à cet égard, une responsabilité tout à fait singulière qu'elles entendent assumer pleinement.**

### ***Sur la proposition d'un code de bonne conduite européen sur la communication***

Au-delà du droit à l'information et à la liberté d'expression inscrit dans la Charte européenne des droits fondamentaux, la Commission se dit, par ailleurs, favorable à la mise en place d'un code de bonne conduite européen sur la communication.

Les principes de l'*accès à tous*, de la *participation*, et ce dans le respect des différences sociales, culturelles, générationnelles, sont effectivement au cœur d'une véritable politique de communication.

**Dans le prolongement des considérations évoquées plus haut, il pourrait être également fait mention à deux autres principes, découlant assez naturellement des précédents : celui de la *proximité* et de l'exigence d'une *coopération décentralisée* renforcée.**

### ***Quelques leviers pour une citoyenneté active***

La Commission pointe, à juste raison, l'enjeu, de compétence nationale, relatif à l'émergence d'une véritable culture civique vis-à-vis des institutions européennes et des politiques mises en œuvre. C'est, en effet, un préalable indispensable pour une meilleure compréhension de l'Union Européenne et, de manière générale, pour l'exercice d'une *citoyenneté active* de l'échelon local à l'échelon européen.

Cela suppose des actions adaptées et calibrées en fonction des publics ciblés (scolaires, jeunesse, minorités, adultes,...), des efforts de *vulgarisation*, à l'opposé de ce que l'on a coutume d'appeler le « *jargon communautaire* » et le souci d'un contact direct – *et pas uniquement par le biais d'internet* – avec les populations.

**Là aussi, les collectivités territoriales et leurs élu(e)s, les relais locaux officiels d'information sur l'Europe, les établissements scolaires et d'enseignement supérieur,**

**peuvent contribuer utilement, avec le tissu associatif, à la généralisation de débats constructifs sur l'Europe.**

↪ Les initiatives en cours, ici et ailleurs, comme par exemple à l'occasion de la journée du 9 mai sur l'Europe, autour de débats associant élus européens et citoyens, sont également à saluer. La présence sur le terrain des fonctionnaires des institutions européennes, la question de la formation des élus locaux aux affaires européennes doivent également être abordées.

↪ Le succès du programme ERASMUS est souvent cité. Il convient sûrement de multiplier ces échanges qui constituent un formidable effet accélérateur pour une prise de conscience de la dimension européenne et le rapprochement des peuples dans leur diversité.

Plus globalement, les villes membres de la Conférence participent, de manière constante, aux efforts engagés par les établissements de l'enseignement supérieur en vue de leur ouverture européenne et internationale (bourses, soutien aux programmes de recherche, accueil des étudiants et chercheurs étrangers, voyages d'étude à Bruxelles,...).

↪ D'autres outils pourraient être mobilisés, plus fortement et sur la durée, à l'instar des structures consultatives mis en place par les collectivités territoriales et qui associent l'ensemble des forces vives du territoire considéré

\* \*

\*

Le Livre Blanc évoque d'autres pistes et axes de réflexion, notamment sur le rôle des médias, sur le formidable outil que constitue internet... La Conférence soutient bien sûr pleinement ces orientations. Elle s'interroge, par contre, sur l'absence de mention à la question pourtant incontournable des moyens financiers à mobiliser.

Mais, en définitive, si il y avait un seul message à faire passer et justement parce que les collectivités locales y sont au cœur, ce serait celui-ci : **« Rendre compte concrètement, en s'appuyant sur le vécu, des réalisations et des démarches de projet soutenues par l'Europe, de leur contribution au développement local, reste sans doute le meilleur moyen de mettre en valeur l'espace de solidarité que constitue l'Union Européenne. »**

C'est dans cette perspective que les villes de la Conférence souhaitent résolument s'inscrire. Une réelle politique européenne de communication suppose que les collectivités locales soient pleinement associées à sa conception comme à sa mise en œuvre.